

DÉVELOPPEMENT

L'A-MCA forme les praticiens en médecine complémentaire

L'Agence des médecines complémentaires et alternatives (A-MCA) concrétise l'un des axes de ses missions en s'inscrivant dans le champ de la formation.

Dès le début de l'année 2023, les praticiens en MCA pourront suivre des enseignements en lien avec la séniorisation.

« Nous avons été, ces derniers mois, particulièrement sollicités par les acteurs du grand âge, Ehpad, municipalités ou entreprises, qui cherchent à proposer aux praticiens intervenant dans leur structure des formations dédiées aux enjeux spécifiques de cet accompagnement », explique Véronique Suissa, directrice de l'A-MCA.

Pour répondre à ces attentes et ainsi participer à la montée en expertise

des praticiens, l'A-MCA a décidé de développer des formations. « Des praticiens formés à une MCA, titulaires d'un diplôme reconnu, c'est-à-dire enregistré au Répertoire national des certifications professionnelles ou diplôme universitaire, ne peuvent pas intervenir auprès des personnes fragilisées par l'âge ou la maladie sans une formation complémentaire, alerte Véronique Suissa. Ils doivent disposer de qualifications spécifiques pour l'accompagnement de ce public particulier. » Or, si les praticiens affichent une volonté réelle de se déployer dans le champ des fragilités, peu de formations existent. « L'offre est quasiment inexistante ou très segmentée, c'est-à-dire réservée à certains praticiens, par catégorie de pratique », regrette Véronique Suissa.

Trois axes de formations

L'A-MCA a donc décidé de déployer une offre de formation transversale, qui s'adressera aussi bien aux praticiens

souhaitant intervenir auprès de personnes fragiles qu'aux salariés du secteur de la séniorisation, eux-mêmes fragilisés. « Les formations et les thématiques proposées par notre organisme de formation sont très variées », insiste Alice Warusfel, en charge de la formation à l'A-MCA.

Trois axes vont être déployés. Un axe « découverte » d'abord, proposant des formations « d'initiation » sous la forme de séminaires d'un ou deux jours. Un deuxième axe permettra d'« approfondir » ses connaissances en suivant une formation intermédiaire de trois à quatre jours, sur la prise en charge des résidents en Ehpad, par exemple. Enfin, le troisième axe, « se perfectionner », invitera les praticiens à suivre des formations de six à neuf jours pour gagner en expertise sur des thématiques précises comme « vivre avec la maladie d'Alzheimer ». Dans cet axe de perfectionnement, les praticiens pourront accéder, à leur demande, à une supervision et une analyse de pratiques durant un an.

L'offre de formation est développée de manière collaborative, en partenariat avec les experts et les praticiens du secteur, toutes disciplines confondues. Quant à l'ingénierie des formations, elle sera conceptualisée par les experts de l'A-MCA en partenariat avec le centre de formation, puis validée par son conseil pédagogique. En parallèle, un conseil consultatif, composé des représentants des stagiaires ciblés, interviendra pour mieux cibler les besoins. Les inscriptions seront ouvertes à partir de la rentrée 2022.

Laure Martin

